

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE FLOURENS****SÉANCE DU 23 MAI 2024****DÉPARTEMENT**

Haute-Garonne

Nombre de conseillers

En exercice 17

Présents 13

Procuration 4

Votants 17

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-trois mai à 20h30,

Le Conseil municipal de Flourens, régulièrement convoqué,

S'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances,

sous la présidence de Jean-Pierre FOUCHOU-LAPEYRADE,

Maire.

Date de la convocation : 13/05/2024

Date d'affichage de la convocation : 14/05/2024

Date d'affichage de la délibération : **31 MAI 2024**

Etaient présents : : MM. FOUCHOU-LAPEYRADE, RIVOIRE, PARIS, NAVARRO, CAMUS, FAURÉ, CORTES, DICIANNI, JORDAN, ARRUE, NOËL, BACOU, ROUZAUD.

Ont donné procuration :

Madame Charlotte MOËNNARD a donné procuration à Madame Martine NOËL,

Monsieur Olivier TOUCHEBEUF a donné procuration à Monsieur Didier CORTES,

Madame Mélissa MIERE a donné procuration à Madame Benjamin PARIS,

Madame Florence JEULIN-CARREY a donné procuration à Monsieur Jean-Pierre FOUCHOU-LAPEYRADE.

Monsieur Didier CORTES a été nommé secrétaire de séance.

Délibération n° 2024-33 Lecture et approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 4 avril 2024

Exposé

Monsieur le Maire donne lecture du procès-verbal de la séance du 4 avril 2024.

Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver ce dernier.

Décision

Oùï cet exposé et après en avoir délibéré le Conseil Municipal

DÉCIDE :

D'approuver le procès-verbal de la séance du 4 avril 2024,

La délibération est adoptée à :

17

VOIX POUR
ABSTENTION
VOIX CONTRE

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Fait à Flourens, le 24/05/2024

Le secrétaire de séance,
Didier CORTESLe Maire,
Jean-Pierre FOUCHOU-LAPEYRADE
